

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 245

présenté par

M. Chassaigne, M. Carvalho, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Charroux,
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 32, après la deuxième occurrence du mot :

« missions »,

insérer les mots :

« d'intérêt public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.